



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 février 2023, à 11h30
SALLE MULTIBLECK DU CENTRE SCOLAIRE DE GRIMISUAT**

Suite à la lettre simple qui leur a été remise par porteur dans le délai fixé à l'art. 12, al. 4 des statuts, c'est près de 100 membres de l'Amicale de Aînés de Grimisuat-Champlan qui sont réunis ce matin en la salle Multibleck.

Cette assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Pierre-André Roduit qui officie comme "Président de séance".

Au nom du comité, le prénommé souhaite en plusieurs langues une très cordiale bienvenue aux participant.e.s et notamment à ceux qui nous rejoignent pour la première fois. Avant d'ouvrir l'assemblée, le Président de séance présente les membres du comité dans leurs fonctions respectives.

Le Président de séance constate que les membres présents ont été régulièrement convoqués et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le contenu de l'ordre du jour de cette assemblée figure ici *pro memoria*.

1. Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs/scrutatrices
3. Hommage aux disparu.e.s
4. Approbation du PV de l'AG 2022 / du rapport d'activité 2022 / présentation des comptes 2022 (à lire sur le site internet : www.grimisuat.ch – onglet « vivre > seniors)
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Décharge au comité
7. Calendrier des manifestations 2023
8. Divers, questions individuelles
9. Message de l'autorité politique

1. Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

Le Président de séance ouvre formellement la séance en présence de près de 100 membres. Il fait part de son plaisir de voir autant de monde et salue chacun.e dans ses titres et fonctions passées ou présentes.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour initial un point 6a : Election de deux nouveaux membres.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. Nomination des scrutateurs/scrutatrices

Le Président de séance propose de ne pas nommer de scrutateurs ou scrutatrices et de procéder par acclamation. – Proposition acceptée.

3. Hommage aux disparus.e.s

Au cours de l'année 2022, nous avons eu le regret de perdre 21 membres. – M. Roduit propose d'associer à ces disparu.e.s toutes les victimes directes ou collatérales de la guerre en Ukraine (24.02.2022). - Une minute de silence est observée en leur mémoire.

4. Approbation du PV de l'AG 2022 / du rapport d'activité 2022 / présentation des comptes 2022 (à lire sur le site internet : www.grimisuat.ch – onglet « vivre > seniors)

A moins que quelqu'un n'en fasse la demande, M. Pierre-André Roduit propose de ne pas donner lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2022.

La proposition est acceptée sans opposition.

Il commente et donne quelques chiffres figurant dans le rapport d'activité 2022 avant d'ouvrir la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe à la présentation des comptes arrêtés au 31.12.2022 projetés à l'écran. –

Dans le compte d'exploitation, il ressort un don de CHF 4'000.- de la part de la Commune et un excédent de dépenses de CHF 8'433.55. – A la date critère, le capital de l'Amicale s'élève à CHF 2'628.85.

Pour mémoire, il est rappelé que ces trois documents figurent sur le site internet de la Commune comme indiqué sur l'invitation de ce jour.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Sur la base de leur vérification du 03.02.2023, M. Fritz Baumann donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes (MM. Fritz Baumann et Jean-Claude Theytaz).

Il conclut en invitant l'assemblée à donner décharge à la trésorière, Madame Brigitte Balet.

Le Président de séance informe les membres que le rapport d'activité 2022, les comptes 2022 ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes ont été transmis au Conseil communal pour leur information et leur dossier.

Il remercie les susnommés pour leur travail.

6. Décharge au comité

Après avoir entendu des extraits du rapport d'activité, pris connaissance des comptes annuels 2022 et ouï les conclusions du rapport des vérificateurs aux comptes, l'Assemblée générale est invitée à donner décharge au comité.

C'est par acclamations que le comité est déchargé pour sa gestion de l'exercice 2022.

6a Elections de deux nouveaux membres au Comité

L'article 10, al. 2 des statuts précise que le Comité est composé d'au moins cinq membres. – Il s'organise lui-même.

Afin d'assurer la pérennité du Comité, Madame Elisabeth Roux présente les candidatures de Messieurs Francis Cattin de Champlan et de Dominique Roux de Grimisuat.

C'est par acclamations que les prénommés sont élus par l'assemblée générale jusqu'à la fin de la législature (2024).

7. Calendrier des manifestations 2023

Avec l'invitation de ce jour, il était joint la carte de membre 2023 au verso de laquelle sont mentionnées les activités proposées pour l'année 2023.

- jeudi 29 juin journée de rencontre et de partage (paëlla)
- jeudi 24 août sortie annuelle dans la Noble et Louable Contrée
- jeudi 19 octobre journée de rencontre et de partage (brisolée)

Le moment venu, toutes les précisions utiles seront transmises par le canal habituel et via le magazine régional "L'AGACHE".

8. Divers, questions individuelles

Le Président de séance signale et rappelle que les lettres adressées aux membres sont distribuées par porteur. – A chaque fois, elles engendrent un travail conséquent sur le plan administratif notamment pour l'administration communale.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

9. Message de l'autorité politique

M. Raphaël Vuigner, Président de commune apporte le message des autorités exécutives.

Le prénommé informe l'assemblée de quelques projets communaux et/ou intercommunaux en cours ou à venir. – Il nous assure par ailleurs de son soutien et formule ses vœux pour chacun.e. d'entre-nous.

Il remercie le Comité pour le travail effectué et les encourage à continuer.

Le Président de séance lui exprime alors notre reconnaissance pour sa présence, son fidèle soutien et pour l'intérêt qu'il porte à nos activités. - Il le prie aussi de transmettre nos remerciements aux autres membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel communal qui nous supporte sur le plan administratif et logistique tout au long de l'année.

Avant de clore cette assemblée générale ordinaire 2023, le Président de séance tient à remercier les membres pour leur participation nombreuse. Il leur donne d'ores et déjà rendez-vous le 29 juin prochain.

Au nom de tous, il exprime sa gratitude vis-à-vis de la Commune pour l'apéritif qu'elle nous offre, aux généreux donateurs pour les lots qui alimenteront la tombola de cet après-midi ainsi qu'aux dévoué.e.s bénévoles de ce jour.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30. – Joyeux appétit, large soif et de bons propos de table !

Le Président de séance & rédacteur du procès-verbal

Pierre-André Roduit